

30 mar 2018 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2018](#)

Introduction d'une prime de bien-être pour les indépendants pensionnés - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal introduisant une prime de bien-être dans le régime des indépendants.

Le 12 janvier 2018, le Conseil des ministres avait déjà donné son accord à une ancienne version de ce projet d'arrêté royal. Afin d'éviter la création d'un nouveau piège fiscal à la pension (c.-à-d. une augmentation brute de la pension qui entraîne une baisse du montant net de pension payé), le projet devait être modifié. L'ancien art. 3, qui stipulait qu'il y a des retenues sociales et fiscales sur la prime, a de ce fait été supprimé dans le nouveau projet.

Le projet d'arrêté royal crée une prime annuelle de bien-être. Cette dernière sera versée annuellement aux indépendants qui répondent aux conditions suivantes :

- avoir atteint l'âge de 75 ans au 30 avril de l'année en question
- disposer d'une carrière d'indépendant d'au moins 20 ans
- bénéficier effectivement du paiement d'une pension de retraite, d'une pension de survie ou d'une pension en tant que conjoint divorcé dans le régime de pension des indépendants
- ne pas bénéficier d'un supplément de pension plus avantageux

Le montant de la prime à verser aux bénéficiaires d'une pension de ménage est fixé à 59,40 euros. Cette prime est fixée à 47,50 euros pour les autres pensionnés. Cette mesure vise à adapter les pensions à l'évolution du bien-être.

Le projet est à nouveau transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://ducarme.belgium.be/fr>